



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Brest
Pôle de la Réglementation Générale
Section Associations et Professions Réglementées**

date de mise à jour, le 19 mars 2021

Mél : pref-professions-reglementees-route@finistere.gouv.fr

Afin d'obtenir votre attestation d'aptitude physique Taxi, (suite à un renouvellement ou à un examen) vous voudrez bien adresser un dossier complet, à savoir :

- l'exemplaire lisible du cerfa n°14880*02 formulaire et liste des médecins agréés disponibles sur le site de la Préfecture (www.finistere.gouv.fr)
- copie recto/verso de votre carte professionnelle de chauffeur de taxi ou copie de votre attestation d'examen taxi
- copie recto/verso de votre permis de conduire
- copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- copie de l'attestation de suivi de la formation continue des conducteurs de taxi
- 1 photo d'identité récente, vue de face, tête nue, expression du visage neutre, format 35x45 mm, sur fond uni de couleur claire (gris ou bleu, pas de fond blanc)
- copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture téléphone, EDF, avis d'imposition...)
- une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse

Merci de bien vouloir faire retour de l'ensemble de votre dossier, à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de Brest
Pôle de la réglementation générale
Section des professions réglementées
CS 91823
29218 BREST Cedex 1

IMPORTANT

L'examen médical doit dater de moins de 2 ans